

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. CHOBRIAT J.J. REYNAUD T. DEROSIER A. Mmes GUILLAUD C. ROUVERA A. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs LEFEVRE M. PANNETIER G. JUSSERANT D.

Absent non-excuse : M. JOUR Thierry

Pouvoirs : M. LEFEVRE Michel à M. CHOBRIAT Jean-Jacques
M. PANNETIER Gérard à MME MONTGUILLON Isabelle.

Date de la convocation : 11 Juin 2024

Mme rouvera Angéline a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 04 Avril 2024 a été adopté par les membres du conseil municipal.

DELIBERATION POUR LA PRIME POUVOIR D'ACHAT :

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du précédent conseil pour permettre la mise en place du pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 17/06/2024, la prime pouvoir d'achat sera versée aux agents sur les salaires de juin et au prorata du nombre d'heures travaillées.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable.

DELIBERATION BAIL DE LA COMMUNE :

Madame le maire rappelle à son conseil qu'une délibération avait déjà été prise en février dernier pour expliquer le changement de locataire pour la parcelle de terre (ZC N°32 pour 3ha18a) cultivée par Madame CHAUVEAU Marinette et ainsi déterminer les termes du bail.

Néanmoins, la durée n'avait pas été spécifiée et la prise en charge des frais non plus. Après discussions, le conseil décide que le bail sera fait pour 9 ans renouvelable et les frais de notaire seront à la charge du preneur qui sera Mme GUERTON-GOUSSARD Emilie, plus petite exploitante de Prasville. Le conseil délibère favorablement par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

DELIBERATION LICENCE IV :

Madame le maire rappelle que la licence IV appartenant à la commune va donc être mise en location pour 600€/an au profit de Madame Eva GOTTELAND et Monsieur Bastien ALESANDRINI qui ouvriront un commerce à Prasville en septembre prochain. Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

ORGANISATION DU 14 JUILLET :

Madame le Maire souhaite faire le point sur l'organisation du 14 juillet. Le repas sera organisé par le traiteur « Le Marché des Délices » pour 18€ / personne ; le pain, les tartelettes pour le dessert et les brioches pour le goûter seront pris chez le boulanger de Ouarville. Les femmes se verront attribuer une plante comme les années précédentes et les hommes auront un paquet de chips BELSIA et un cidre de Beauce. Les enfants scolarisés, au regroupement et dans les écoles voisines, rentrant au collège en septembre prochain, recevront un dictionnaire HACHETTE et un autre Anglais/Français.

Des jeux seront organisés l'après-midi en fonction du temps et un goûter sera servi.

ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Madame le Maire demande à mettre en place les tours de garde pour les Elections Législatives qui se dérouleront le 30 juin et 07 juillet prochain.

La liste est établie en fonction des horaires de chacun, une copie de celle-ci sera adressée à chaque conseiller.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie Commémorative le 08 Septembre 2024 avec la commune de Moutiers-en-Beauce ;
- Signature de la convention pour les travaux rue du Château d'Eau ;
- Les travaux de changement des menuiseries à la mairie seront effectués en septembre prochain ;
- Projet école, délibération défavorable 20 voix pour et 33 voix contre.
- Demande de rendez-vous par la SMB le 04/07/2024.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 20 heures 30.